

## Pour une approche novatrice et intégrée de la commercialisation des produits agricoles



Abderrahim Ksiri  
Rapporteur du  
thème



Mohamed  
Abdessadek Essaidi  
Président de la  
commission

Depuis les années 60, le Maroc a lancé plusieurs plans, programmes et grands chantiers, pour développer le secteur agricole et renforcer les performances des filières de production et d'exportation. Des réalisations substantielles ont ainsi été enregistrées, notamment en termes d'amélioration de la couverture des besoins nationaux en produits alimentaires de grande consommation.

Néanmoins, les performances globales du secteur et les efforts d'intégration de son amont et de son aval sont fortement grevés par l'articulation manifestement insuffisante entre le processus de production et les circuits de commercialisation. Le système de commercialisation connaît, en effet, un ensemble de fragilités et de dysfonctionnements organisationnels et fonctionnels dont il est permis de citer :

- une faible coordination entre les parties prenantes au niveau national et territorial, en l'absence d'un cadre de gouvernance global et intégré du processus de commercialisation ;
- une intermédiation excessive et peu contrôlée, notamment au niveau de l'offre orientée vers les

marchés de gros, qui favorise la spéculation et la multiplication des intervenants, pénalise le producteur, impacte la qualité des produits en rallongeant les circuits de distribution et partant, renchérit le prix de vente final au consommateur ;

- la faible capacité des petits et moyens agriculteurs à s'organiser pour écouler, dans de bonnes conditions, leurs produits ;
- une digitalisation encore très faible des processus de commercialisation et de valorisation des produits agricoles qui ne facilite pas l'accès direct des petits et moyens agriculteurs aux différents marchés et débouchés ;
- l'accès de plus en plus difficile à certains marchés extérieurs en raison des exigences des pays importateurs, surtout en termes de respect des normes sanitaires ;
- des pertes importantes et un gaspillage des produits agricoles, tout au long des circuits de commercialisation, en l'absence d'un dispositif encadré et intégré dans les plans et programmes de développement.

Partant de ce diagnostic, l'avis du CESE promeut une vision intégrée et participative dédiée à la commercialisation des produits agricoles qui implique tous les acteurs concernés, nationaux et territoriaux. Dans ce sens, il est recommandé de mettre en œuvre un ensemble de mesures dont il est permis de citer, ci-après, les plus importantes :

1. renforcer les dispositifs de régulation des prix mis en place pour la filière céréalière et concevoir des dispositifs adaptés aux spécificités des autres filières agricoles ;
2. consolider le rôle des coopératives agricoles marocaines (CAM) et revoir leur système de gouvernance et de contrôle, en encourageant les petits et moyens agriculteurs à se regrouper dans ce type de coopératives en vue d'assurer la collecte et la vente des produits céréaliers au prix de référence déterminé par les autorités compétentes ;
3. revoir les modèles et les mécanismes d'accompagnement et d'organisation des agriculteurs en coopératives (agrégation coopérative) ou groupements d'intérêt économique (GIE), en s'inspirant des approches adoptées par les filières sucrière et laitière, en vue d'améliorer les conditions de mise en marché des produits agricoles et d'augmenter significativement les revenus des producteurs ;
4. mettre en place un cadre réglementaire précis et opposable pour réguler et repenser le rôle et les missions du métier de l'intermédiaire et expliciter ses droits et devoirs au niveau de la chaîne de commercialisation ;
5. Accélérer la réforme des marchés de gros en veillant à substituer au système rentier actuel un dispositif ouvert à la concurrence et conditionné par le respect d'un cahier des charges ;
6. renforcer la coordination entre les différentes parties prenantes au niveau national et territorial pour une meilleure intégration, dans la chaîne de valeur, du segment de la commercialisation ;
7. développer le segment de la transformation des produits agricoles (fruits et légumes) en orientant certaines productions vers la transformation ;
8. accélérer la transformation digitale de la commercialisation pour favoriser l'inclusion des petits et moyens producteurs ;
9. favoriser les circuits courts de commercialisation à caractère coopératif et encourager le commerce de proximité ;
10. adopter une loi pour lutter, dans l'esprit de l'économie circulaire, contre les pertes et gaspillages des produits agricoles au niveau de la distribution, du stockage et de la commercialisation.